

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :
D_2022_5_4 B

SEANCE DU VENDREDI 09 DECEMBRE 2022

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt deux, le vendredi 09 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 12

Date de convocation du : 05 Décembre 2022

Votants : 17

Présents : Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur ROUX Hervé, Monsieur PRIVAT Jean

**Objet : DETR 2023 : PVD -
Phase 1 : Étude de
programmation et MOE
pour un projet de
restructuration / extension
du groupe scolaire : plan
de financement**

Pouvoirs :

Monsieur ANDRE Jean-Luc a donné pouvoir à *Monsieur RODIER Jean-François*
Madame MALHERBES Caroline a donné pouvoir à Madame FOUSSAT Françoise
Monsieur SCIORETO Cyrille a donné pouvoir à Madame CLUSE Nathalie
Monsieur VIOLLE Willy a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel
Madame DELHOSTAL Anne a donné pouvoir à Monsieur ROUX Hervé

Absent(s) : Monsieur ROFFY Jacques

Excusé(s) : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne

Secrétaire de Séance : Madame Joëlle BASTIEN

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite aux éléments d'expertises rendus sur les projets jussacois par le groupement Architecture In Vivo / AID Observatoire- Sarl Commercité / SAS Béatrice CAMBON / CPOS dans le cadre du marché public "Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage relative aux études préalables de définition du nouveau centre-bourg de la commune de Jussac.", la 1ere phase du programme pluriannuel d'actions "Petites Villes de Demain" peut débiter à savoir le projet de restructuration/extension du groupe scolaire avec un nouveau restaurant scolaire mutualisable, des espaces d'accueil pour les activités scolaires et périscolaires, des cours désimperméabilisées et végétalisées.

Monsieur le Maire propose pour ce projet de recourir à une ingénierie pour une étude de programmation, un concours d'architecture et une MOE (proposition d'architecture du bâtiment, dessin des planches, description des techniques, chiffrage du projet de l'esquisse et suivi du projet).

Cet accompagnement en ingénierie et MOE permettra de déterminer :

- La faisabilité technique, juridique, administrative et financière du projet,
- Le chiffrage de celle-ci avec estimation financière des hypothèses de fonctionnement, investissement et maintenance,
- La dimension stratégique des projets : champs des possibles y compris financeurs et opérateurs susceptibles de répondre aux besoins exprimés, concept global, schéma fonctionnel dans l'espace et le temps,
- Le suivi du projet.

Le coût estimé est de 193 878€ HT, et est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2023 (DETR).

Le **plan de financement** de cette opération serait le suivant :

Origine financement	€	%
DETR 2023	77 551.20€	40.00%
Autofinancement communal	58 163.40€	30.00%
Emprunt	58 163.40€	30.00%
TOTAL	193 878.00€	100.00%

Calendrier prévisionnel :

- Fin étude de revitalisation par le groupement IN VIVO_ décembre 2022
- Programmation 1er trimestre 2023
- Conception 2ème trimestre à 4ème trimestre 2023
- Réalisation 1er trimestre 2024 à 3ème trimestre 2025 (objectif de livraison : rentrée scolaire 2025/2026)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE CONFIRMER** le recours à une ingénierie pour une étude de programmation et une MOE (proposition d'architecture du bâtiment, dessin des planches, description des techniques et chiffrage du projet de l'esquisse) pour un projet de restructuration/extension du groupe scolaire : un nouveau restaurant scolaire mutualisable, des espaces d'accueil pour les activités scolaires et périscolaires, des cours désimperméabilisées et végétalisées;
- **DE VALIDER** le plan de financement proposé ci-dessus,
- **DE VALIDER** la demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2023 (DETR).
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'opération.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Jussac (Canal) in blue ink. The stamp features a central emblem with a crown and a shield, surrounded by the text "MAIRIE DE JUSSAC" at the top and "(Canal)" at the bottom. Overlaid on the stamp is a large, stylized handwritten signature in blue ink.